

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Février 2022**

Date de convocation : 18 février 2022

Lieu et heure de la réunion : la réunion s'est tenue à la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20 h

Présents : Noël VOISIN DIT LACROIX, Danièle MICHEL, Annie WILK, Gérard HERMANT, Karine MUSART, Frédéric BOITEUX, Reine LE LUEL, Jean- Philippe LEVEQUE, Katia DAUTELLE, Jérôme MALLET

Absents: Anne Françoise VALLERY

Désignation du secrétaire de séance : Annie WILK

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Janvier 2022

Une correction doit être apportée sur le projet de sécurité routière : proposition de 4 stops au carrefour de la D1 et de la D79

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide le compte rendu

2 - Remplacement de la chaudière de la Mairie par une pompe à chaleur : choix du fournisseur

Lors du précédent conseil il n'avait pas été formellement délibéré sur le choix du fournisseur

Suite à la présentation, le conseil retient la proposition de :

La SARL Plomberie-Chauffage du Vignoble

9 rue Gambetta

51380 VERZY

3 - Remplacement de la chaudière de la Mairie par une pompe à chaleur : Délibération autorisant le maire à solliciter une aide auprès de la Région Grand Est

Le Maire informe le conseil sur les demandes d'aides possibles., L'ADEME, compte tenu de la taille de l'installation, conseille à la commune de se tourner vers la région Grand Est pour demander une subvention

Le Maire demande au conseil de délibérer dans ce sens pour lui permettre d'instruire un dossier

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition

4 -Remplacement de la chaudière de la Mairie par une pompe à chaleur : Délibération sur le plan de financement qui sera présenté à la région Grand Est

Le montant prévisionnel des travaux est de 39 222 € HT

Le plan de financement prévisionnel est :

Demande subvention 40 % DETR : 15 688,80 €

Demande subvention 40 % région GE : 15 688,80 €

Autofinancement : 7 844,40 € HT

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition

5 - Délibération sur la durée d'amortissement de l'extension du réseau de distribution d'eau, impasse Saint Jean.

Proposition de durée d'amortissement : 5 ans à compter de cette année

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition

6 - Réponse à la sollicitation de l'école « arc en Ciel » sur la gestion de l'aire terrestre éducative

Les enfants du groupe scolaire, via l'équipe éducative, sollicitent la commune pour la mise à disposition du terrain non aménagé situé devant l'école

Les enfants souhaitent également que la haie le long du cimetière ne soit plus taillée

Pour le premier point le maire propose une mise à disposition avec quelques réserves.

Par contre, le deuxième point n'est pas retenu. L'entretien de la haie reste de la responsabilité de la commune

Le conseil moins une voix approuve cette proposition

7- Parc du Montier : Délibération pour moins-value sur le lot 2

Le Maire informe le conseil municipal d'une moins-value de 6 073,47 € sur le lot « espaces verts » suite à la suppression de travaux et, qu'à ce titre, un avenant doit être rédigé et validé

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition

8 - Travaux en cours

Rue des vignes : effacement réseaux, la société CEGELEC a du retard et ne tient pas ses promesses

Impasse saint Jean : reste à réaliser le gravillonnage

9 - Questions et informations diverses

Protection sociale :

La loi va imposer aux communes de participer aux contrats de prévoyance à compter du 01 janvier 2025 pour un minimum de 20% d'un montant de référence

Pour les contrats de santé, l'obligation sera à compter de 01 Janvier 2026 pour un montant minimum de 50% d'un montant de référence

La communauté de communes de la Moivre à la Coole ayant les mêmes obligations, regarde de son côté en collaboration avec le centre de gestion afin de proposer des contrats communs aux communes

Vidéo-protection :

La région GE participerait à la mise en place de caméras aux entrées /sorties de village. Cette information est susceptible de remettre en cause la décision de ne pas installer de vidéo-protection sur notre commune

Ce point sera revu dès plus amples informations

Prochain conseil : le Mardi 29 Mars 2022 à 20h00